

Travaux en façade :

Les travaux de réfection de façade se feront le long de la rue du Four et au-dessus d'un toit voisin. Notez que le mur en dessous de la voûte d'entrée de rue est en bon état, il ne sera donc pas ré-enduit. L'inclinaison de la rue et la coupole en béton rendent l'appui d'un échafaudage standard difficile, la construction d'un échafaudage bois devra alors être nécessaire faute de solutions alternatives.



L'étendue des travaux de réfection est soulignée de rouge sur l'extrait de cadastre ci-contre. Les numéros indiqués correspondent au plan de façade ci-dessous.

C'est alors que la face n°3 n'atteint pas le croisement avec la rue de l'Hôtel de Ville. En effet, comme indiqué précédemment, la voûte d'entrée de rue et le bâtiment voisin au-dessus de celle-ci terminent la façade sur toute sa hauteur.



– Les façades devront être décrépites totalement, seuls les joints les plus endommagés seront grattés et les pierres de maçonnerie simplement nettoyées à l'eau. En effet, leur état ne nécessite pas d'hydrofugation.



L'enduit de façade sera fait en chaux teintée dans la masse à l'ocre naturelle ; l'intensité des couleurs devra être décidée avec l'architecte coloriste DPLG d'urbanisme. Des échantillonnages ont donc dû être réalisés, sur un mur de test.

– Les menuiseries seront totalement démontées (ouvrants et huisserie) pour ne pas poser le nouveau cadre sur l'ancien. En effet, il est préférable qu'il s'appuie directement sur la feuillure intérieure des pierres, cela dans le but de mieux conserver les dimensions actuelles et limiter les pertes thermiques. Les fenêtres seront alors remplacées par des modèles en alu, et leurs teintes devront être aussi étudiées par la coloriste DPLG. Les dimensions d'origine des cloisonnements de carreaux dauphinois seront conservées, les nouveaux seront alors intercalés dans le double vitrage.

– Les volets seront en bois et leurs couleurs soumises à la DPLG, quant aux ferrures elles seront peintes en noir. La façade à la droite, et l'espace réduit entre les ouvertures (voir plan de façade n°1) nous obligeront à faire des volets sur mesure, à battant asymétrique ou à battant double.

– Des fenêtres fixes seront placées dans les ouvertures en demi-cercle situées en haut de façade (voir plan n°1), ces ouvertures ne devraient pas être équipées de volets.

– La porte d'entrée sera refaite en bois, et la partie fixe au-dessus restera conservée dans ces dimensions.

Travaux en intérieur :



Ci-contre une photo du mur de façade vu de l'intérieur (toutes les ouvertures donnent sur la rue du Four).

– Les étages totalement détruits après un dégât des eaux doivent être reconstruits en bois, En effet, l'utilisation de dalles béton ajouterait une charge trop importante à la structure du bâtiment.

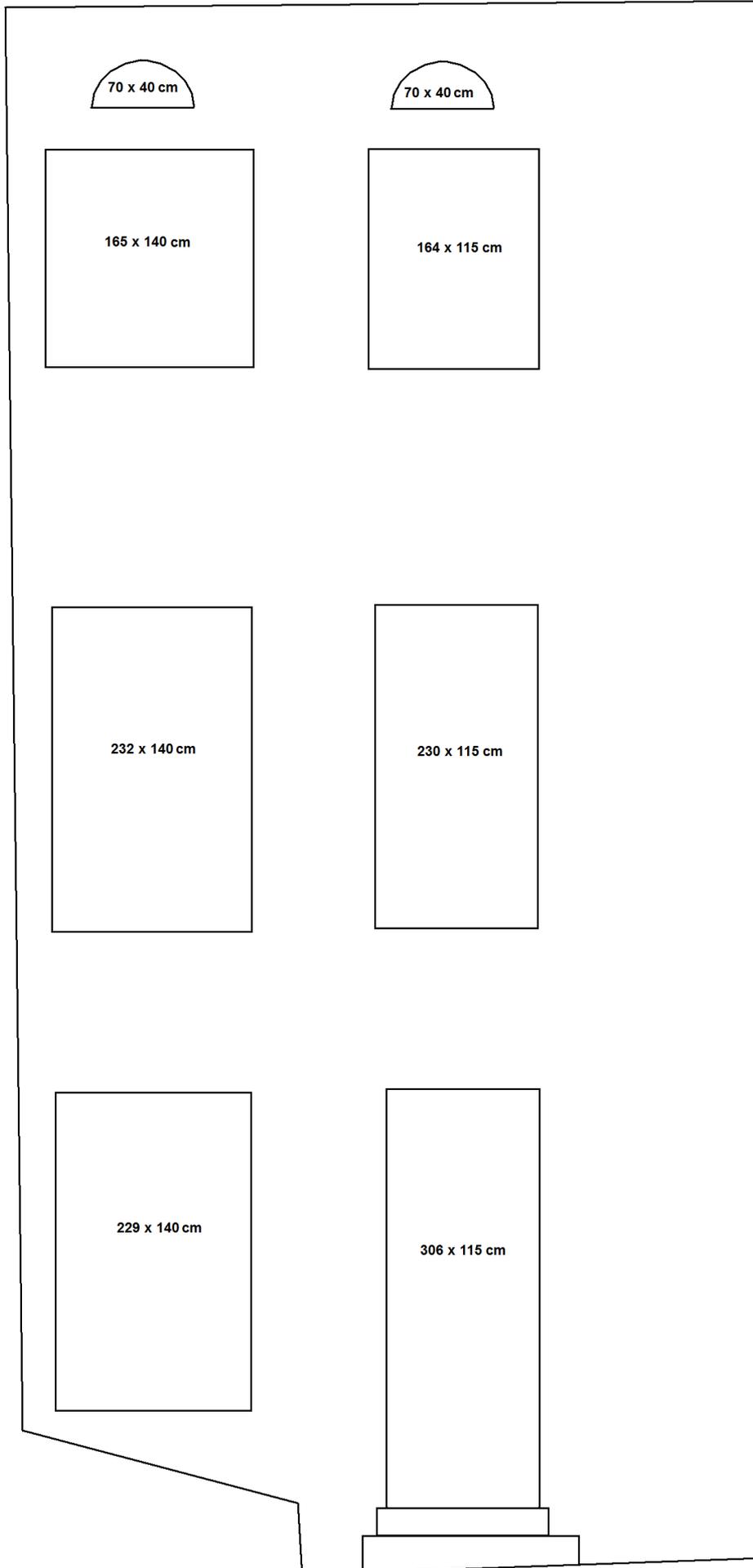
– Les niveaux d'origine des planchers seront conservés pour ne pas avoir à modifier les encadrements de fenêtres et un renfort de façade intérieur en béton armé sera ajouté.

– Les murs endommagés seront décrépits et ré-enduits.

– Les montées d'escaliers actuellement inexistantes devront être reconstruites en bois.

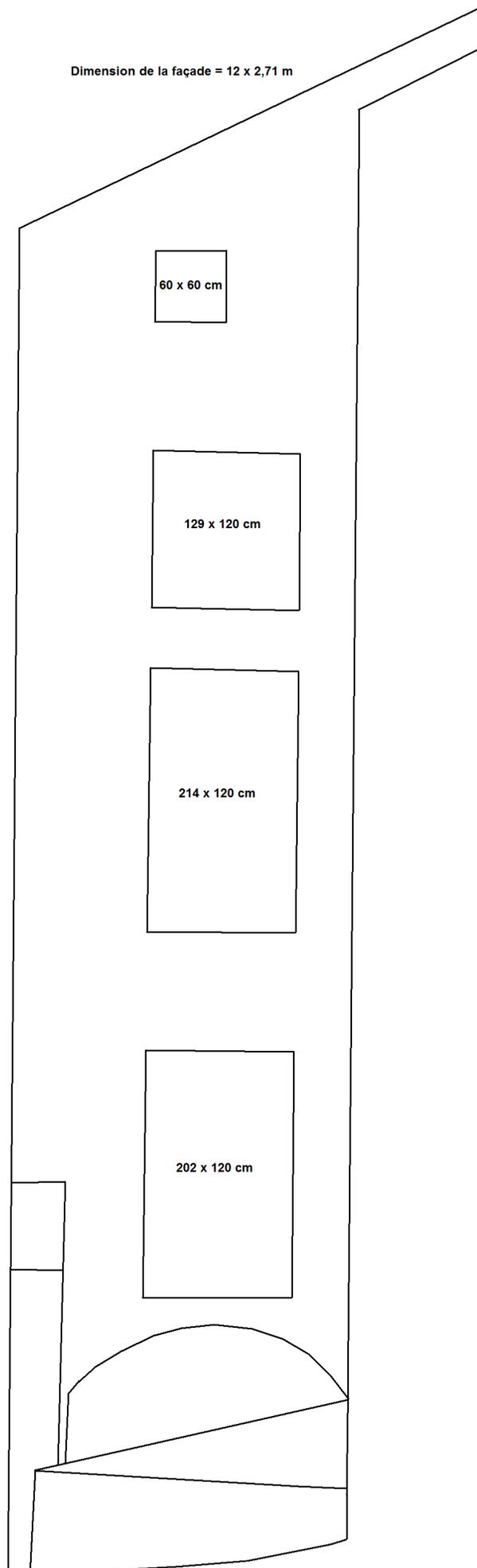
Plan de Façade (n°1) :

Dimension de la façade = 11,22 x 5,04 m



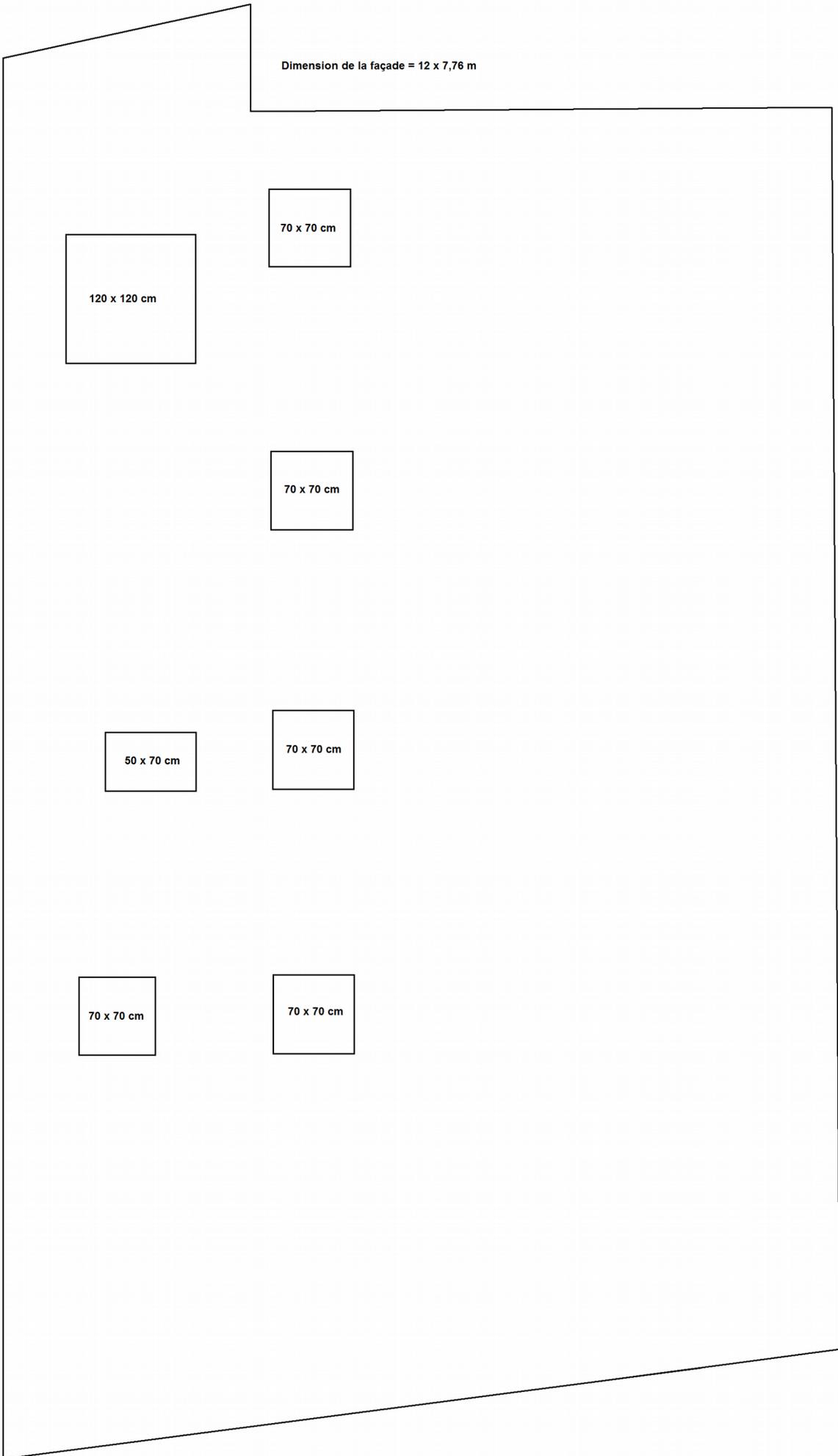
Plan de Façade (n°2) :

Dimension de la façade = 12 x 2,71 m



Plan de Façade (n°3) :

Dimension de la façade = 12 x 7,76 m



Plan de Façade (n°4) :

Dimension de la façade = 7,80 x 3 m

